

## Les causes du mitraillage du 9 novembre 1932

*Dominique Wisler et Marco Tackenberg*

Version du 15.11.2005 (32'695 signes)

La question des responsabilités dans l'affaire du mitraillage de la foule venue protester le 9 novembre 1932 contre la tenue d'une réunion fascisante dans la salle communale de Plainpalais n'est aujourd'hui encore, 75 ans après les faits, toujours par résolue. Il reste beaucoup de zones d'ombre, de trous de mémoire, peut-être aussi de dénis de mémoire. Au lendemain des faits, le sentiment que tout ne fut pas dit, que les enquêtes et les arrêts des tribunaux n'avaient pas fait toute la lumière sur les événements, fut très largement partagé à Genève. Lorsque Léon Nicole et trois de ses collègues du Parti socialiste genevois furent élus au Conseil d'Etat l'année suivante, en 1933, Charles Rosselet eut au Grand Conseil cette petite phrase qui reflétait l'état d'esprit à l'époque: « les tribunaux ont jugé, le peuple aussi a jugé ». <sup>1</sup> Le plébiscite de Nicole au Conseil d'Etat genevois, lequel s'assit sur le fauteuil de celui-là même qui avait ordonné l'intervention militaire, Frédéric Martin, fut perçu en quelque sorte comme un acte de justice populaire. Le peuple rendait son verdict et rétablissait à sa manière la vérité des faits. Ceux que la presse de droite avait drapés du manteau de « sauveurs de la république » devinrent ainsi de vulgaires « fusilleurs ». Le mitraillage dépeint jusque-là par la majorité bourgeoise comme un « nettoyage élémentaire » s'avéra en réalité un « abatage dans le plus pur style fasciste ». La victoire de la gauche était aussi une réécriture de l'Histoire.

L'enquête militaire, menée tambour battant dans les jours qui suivirent le mitraillage, avait conclu à un sans faute de l'armée rejetant l'entière responsabilité de la fusillade sur des manifestants harcelant la troupe. La justice pénale fédérale fit de même. Des dizaines de milliers d'exemplaires du rapport de l'enquête militaire furent distribués à Genève. Le Conseil d'Etat en commanda 3'500 exemplaires au Département militaire fédéral. La Société patriotique genevoise à elle seule en reçut 30'000. Ce rapport qui blanchissait les officiers du contingent militaire ne fut pas grand-chose d'autre qu'un instrument au service de la propagande du Conseil fédéral qui entendait donner quelques tours de vis supplémentaires à la

---

<sup>1</sup> Spielmann (1981:457).

répression, préparait la révision du code pénal fédéral et visait déjà la prochaine création d'une police fédérale.<sup>2</sup>

Mais à gauche non plus, tout ne fut pas dit sur ces événements. On perçoit aujourd'hui encore un léger malaise au sein des élites du Parti socialiste genevois lors des manifestations de commémoration du 9 novembre, un malaise qui ne s'explique pas entièrement par le sérieux problème de filiation avec le Parti socialiste genevois des années 1930.<sup>3</sup> L'exclusion de Nicole en 1939 du Parti socialiste suisse et le ralliement de celui-ci en 1945 au Parti du Travail a bien créé une rupture dans la continuité historique du Parti socialiste genevois qui à elle seule pourrait finalement expliquer la tiédeur du Parti socialiste genevois vis-à-vis de ces événements. Mais il y a bien plus. Un bref détour par Zurich devrait nous en convaincre. Il permettra d'identifier un virage que négociait en 1932 le Parti socialiste suisse sur le thème de l'ordre public à l'échelle nationale. En juin 1932, la Municipalité zurichoise, socialiste, s'armait de son propre chef de mitrailleuses du Département militaire fédéral pour mater les émeutes et parer à un soi-disant complot ourdi par les communistes. Au sein de la direction du Parti socialiste suisse, la décision zurichoise de militariser le maintien de l'ordre fut approuvée non sans quelques hésitations. Pour le leader et vétéran socialiste Robert Grimm, qui fut mis en minorité, les Zurichois étaient allés « trop loin ». « Cela va se retourner contre nous », lança-t-il lors d'une séance du comité directeur le 18 juin 1932.

Mais il ne faudra pas non plus oublier, dans cette réflexion sur la causalité du mitraillage du 9 novembre 1932, le rôle qu'a pu avoir un système politique genevois qui manquait encore singulièrement de facultés d'absorption des chocs politiques. La logique de domination qui avait régi la constitution radicale du 1847 déployait encore des effets pervers sous la forme d'antagonismes politiques puissants. Cette constitution avait déjà provoqué des crises politiques majeures et le choc des années 1930 rappelle à bien des égards la crise d'août 1864 qui elle aussi avait été suivie d'une intervention fédérale à Genève. La république qui était alors sur le point de fêter le 50<sup>ème</sup> anniversaire de son adhésion à la Suisse se trouvait en cette fin d'été 1864 au bord du gouffre de la guerre civile. Commentant ces faits, le philosophe genevois

---

<sup>2</sup> Sur le lien peu connu entre le 9 novembre 1932 et la discussion au niveau du Conseil fédéral sur la création de la Police fédérale (une institution souvent présentée comme une réaction au fascisme), voir le procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 12 décembre 1932 (AF).

<sup>3</sup> Cf. van Dongen (1996).

Ernest Naville avait alors dit en substance: si l'on ne change pas la constitution, les mêmes causes auront les mêmes effets.<sup>4</sup>

*Les cafouillages camouflés de l'opération militaire.*

Les rapports officiels des militaires jugèrent le parcours de l'armée sans faute ce 9 novembre 1932. Celle-ci tira en position de légitime défense avait conclu un sommaire rapport rédigé par la justice militaire.<sup>5</sup> Rien à signaler donc. Les rapports militaires internes, eux, furent nettement moins catégoriques et l'examen attentif des archives militaires fédérales apporte son lot d'informations troublantes. Le diagnostic interne des militaires conclut en fait à de très sérieux problèmes de coordination et de professionnalisme. On s'inquiéta en outre du manque de fiabilité des troupes. On avait été, le 12 novembre, sur le point de connaître une mutinerie à la caserne de Genève. Une enquête interne fut même ordonnée par le Chef du Département militaire fédéral contre le commandant de la place, le colonel Lederrey, que l'on disait « faible » et dont on soupçonnait qu'il avait par ses propos et son attitude provoqué l'indiscipline des soldats. Colonel Divisionnaire Tissot fut chargé de cette enquête. Pour les militaires, la fusillade fut un accident qui mettait le doigt sur la nécessité de procéder en urgence à une professionnalisation du maintien de l'ordre au sein de l'armée. On voulut tout revoir : la sélection, l'organisation, le processus de demande d'intervention de l'armée par les cantons, et la doctrine aussi. Le Conseiller fédéral Minger écrivit le 19 décembre 1932 à son service d'état-major qu'il souhaitait en urgence une étude sur les gaz lacrymogènes qui pourraient éventuellement s'intercaler comme un moyen non létal dans la hiérarchie des moyens.<sup>6</sup>

Mais qu'avait donc caché au juste l'enquête militaire sur le mitraillage du 9 novembre? Un cafouillage. Le Journal de la manifestation, qui peut être consulté aux archives fédérales<sup>7</sup>, donne une chronologie des commandements et des explications fort différentes de celles qu'on a pu lire dans les rapports officiels. Ce « Journal » est la retranscription dactylographiée des ordres du colonel Lederrey, en charge de l'opération militaire. Selon ce document l'ordre d'intervention à la compagnie I pour dégager le boulevard du Pont d'Arve fut donné à 21h00 (le

---

<sup>4</sup> Naville (1864).

<sup>5</sup> Département militaire fédéral, 1933. *Emploi de la troupe lors des événements du 9 novembre 1932 à Genève*, Exposé du Département militaire fédéral, sur la base de l'enquête judiciaire, 20 janvier 1933.

<sup>6</sup> Cf. AF 27/15103

<sup>7</sup> Cf. AF/9520.2

rapport officiel dit 21h15 !), c'est-à-dire au moment où le président du Conseil d'Etat, Frédéric Martin, en fit la demande officielle par l'intermédiaire de son chauffeur venu au poste de commandement. A 21h15 le major Perret, en difficulté à Plainpalais, demanda l'assistance d'une deuxième compagnie. Le colonel Lederrey y répondit favorablement et envoya immédiatement en renfort la compagnie III, conduite par le 1<sup>er</sup> lieutenant Castan. 5 minutes plus tard, à 21h20 toujours selon le Journal, il donna également l'ordre à deux camions d'avancer avec la compagnie. Ces camions n'étaient pas destinés au transport des troupes, mais on y avait monté sur chacun d'eux une mitrailleuse. « J'espérais », dira Lederrey plus tard, « que cette vision intimiderait les émeutiers. »<sup>8</sup> Cette compagnie n'arriva jamais bien qu'elle était stationnée à quelques encablures seulement des lieux sur le quai Charles Pages. Que se passa-t-il ?

Selon le Journal du commandement, il se produisit « un déplorable malentendu, car le 1<sup>er</sup> Lt Castan semble avoir un peu perdu la tête. Il n'a pas compris où il devait se rendre alors qu'il avait assisté à la séance d'orientation. Il n'a pas compris qu'il devait s'annoncer au major Perret. Il n'a pas saisi le but des camions.... » et il perdit un temps précieux à relever la garde. Le soldat ou l'officier qui tenait le Journal écrivit en marge de son rapport: « Je crois que ces erreurs et contretemps n'eurent aucune influence sur les événements ». Ce n'était sans doute pas l'avis du major Perret. La compagnie I qu'il commandait s'était repliée et regroupée devant le Palais des Expositions pour attendre les renforts. Dès ce moment écrivit le major Perret dans son rapport daté du 10 novembre, « les injures, jets de pierre et vociférations se font plus pressantes (...) Les attaques augmentent. Et je crains pour la sûreté du détachement pressé de tous les côtés (...) Les officiers demandent l'autorisation de tirer. Je calme mes hommes espérant l'intervention prochaine de la Cp III. A 21 :35, il n'y a plus rien à faire qu'à tirer. »<sup>9</sup>

### *La logique de domination du système politique*

Ce qui peut paraître un accident à l'échelle de l'opération militaire s'ancrait cependant bien dans une dynamique d'affrontement gauche-droite qui se cristallisait de manière tout à fait particulière à Genève. Le système politique ne parvint pas à absorber le choc des blocs politiques qui se faisaient alors face. Au contraire, il l'alimentait. Pour en faire la démonstration, un bref retour sur l'histoire constitutionnelle de Genève va se révéler utile. Les constitutions

---

<sup>8</sup> 1<sup>er</sup> rapport du major Krafft, désigné juge d'instruction ad hoc pour enquêter sur les incidents du 9 novembre 1932, daté du 12 novembre, 1932 (AF 9520.2)

<sup>9</sup> Rapport au Cdt E.R.I. II/I, Genève, 10.11.32 à 02 :45, du major Perret (AF 9520.2)

radicales dont se dotèrent les principaux cantons suisses au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle s'étaient rapidement révélées abusives, exclusives, « tyranniques » pour reprendre l'expression de leurs contemporains. Ces constitutions avaient été façonnées dans un climat révolutionnaire et furent taillées sur mesure par des radicaux qui entendaient, après des années d'atermoiements, mener des réformes profondes. Il leur fallait un Etat fort : ils se dotèrent d'institutions à la mesure de leurs ambitions. 20 ans plus tard, de Zurich à Genève en passant par Berne ou même le Tessin, ces constitutions étaient partout contestées. A Zurich, le mouvement démocratique qui s'érigea contre le « système Esher » fut d'une ampleur telle qu'il parvint à imposer une révision totale de la constitution. En 1869 une nouvelle constitution était ainsi adoptée à Zurich dont l'unique but était de tempérer la surpuissance du radicalisme. La démocratie directe fut le « sabot » qu'on lui mit, pour reprendre l'expression d'un adversaire farouche de cette institution, le leader radical genevois Antoine Carteret.

A Genève, le mouvement démocratique avait échoué de justesse en 1862. Une révision totale de la constitution se heurta en effet à l'opposition catholique qui, redoutant les manœuvres des conservateurs, resta fidèle à James Fazy. Cette révision - qui avait prévu d'introduire la démocratie directe - mise en échec, le problème de la tyrannie de la majorité posé par le système politique restait entier. Le radicalisme systématique pouvait maintenir sa tyrannie sur les minorités. Cet état de choses était ressenti comme profondément injuste. L'opposition se mobilisa. En 1864, le 22 août, tout finit par basculer à Genève. On fut au bord de la guerre civile. Les deux camps adverses, les blocs, pillèrent les arsenaux, celui du Grand-Pré et celui de l'Hôtel de Ville, et l'on ne put éviter la confrontation physique qui eut lieu, une fois encore, à St-Gervais. Il y eut des morts. Les passions étaient à leur comble. Le Conseil d'Etat *in corpore* fut pris en otage. Des canons étaient pointés sur la vieille-ville. La Confédération intervint et Genève vécut une longue période d'occupation par des troupes fédérales qui ne s'acheva qu'après un verdict de mansuétude lors d'Assises fédérales.

Ernest Naville, philosophe et théologien genevois, contemporain de Fazy, ne croyait pas aux explications psychologiques ou à la thèse de l'accident. Le problème n'était pas « la mauvaise tête » des Genevois, les passions politiques d'un peuple ou un simple écart accidentel de la démocratie. Le problème était d'ordre constitutionnel. S'interrogeant sur les causes de l'émeute du 22 août 1864 dans un opuscule rédigé dans les semaines qui suivirent la catastrophe, Naville écrivit ceci:

« Si les faits du 22 août ne sont pas un accident, mais le symptôme et le résultat de l'organisation politique du pays ; si la Constitution genevoise porte dans ses flancs des germes de désordres, et offre à chaque élection une occasion où le désordre éclate, les mêmes causes reproduiront les mêmes effets ».<sup>10</sup>

Pour Naville, l'émeute du 22 août était le résultat logique, implacable, d'une loi électorale qualifiée alors de « vicieuse », d'« injuste », et de « tyrannique ». C'était l'Etat fort qui était en cause. La force de la constitution radicale de 1847 était paradoxalement sa plus grande faiblesse. Le système électoral avait cette faculté d'effacer d'un seul coup des minorités puissantes. On avait vu des législatures sans un seul représentant de l'opposition. Tocqueville, dont les travaux inspirèrent sans doute Naville, avait déjà souligné les limites de ce type de démocratie. Il avait écrit :

« Si jamais la liberté se perd en Amérique, il faudra s'en prendre à l'omnipotence de la majorité qui aura porté les minorités au désespoir et les aura forcées de faire un appel à la force matérielle. On verra alors l'anarchie, mais elle arrivera comme conséquence du despotisme. » (Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1830)

Cela, pensait Naville, s'appliquait pleinement à la constitution jacobine genevoise. Naville fonda en 1865 l'Association réformatrice qui milita pour l'introduction du scrutin proportionnel. La représentation proportionnelle, la R.P. comme on l'appelait, seule était vertueuse, pacifique, juste. Genève fut à l'avant-garde du mouvement qui conduisit progressivement à l'adoption de cette institution dans pratiquement tous les cantons suisses. Elle fut associée aux philosophes politiques anglais, comme John Stuart Mill ou plus tard Lord Bertrand Russell, dans cette aventure, sans parler du français Victor Considérant qui fut le premier, à Genève, à proposer aux constituants jacobins de 1846 le mode de scrutin proportionnel.<sup>11</sup> Le Tessin, après la révolution de septembre 1890 et dans un esprit de pacification, fut le premier canton suisse à adopter la proportionnelle. Genève suivit de près en 1892.

Le contexte politique de l'émeute du 9 novembre 1932 rappelle à bien des égards celui du 22 août 1864. La politique, de plus en plus, retrouvait ce mode binaire qui avait caractérisé cette époque : elle s'articulait à nouveau autour de deux blocs antagonistes, numériquement assez proches l'un de l'autre. L'introduction de la proportionnelle avait fragmenté les partis, avait mis

---

<sup>10</sup> Naville (1864).

<sup>11</sup> Cf. Considérant (1846).

fin à l'hégémonie radicale et, croyait-on, avait enterré l'ère des blocs. Pour juguler ce que les grands partis genevois considéraient à l'époque comme un effet pervers de la proportionnelle, on avait introduit le quorum de 7% que les Neuchâtelois avaient été les premiers à préconiser. Les groupuscules avaient, du coup, disparu du Grand Conseil. Le tableau I, ci-dessous, rappelle la distribution des sièges entre les partis politiques lors des élections au Grand Conseil depuis 1916.

Tableau I	Répartition des sièges au Grand Conseil (1916-1939)							
	1916	1919	1923	1927	1930	1933	1936	1939
UDE/Union nationale			24	21	15	9	10	
Démocratique	36	32	14	12	12	14	14	17
Radical	29	22	23	22	22	19	24	34
Jeune radical	9	7						
Chrétien-social	15	12	10	13	14	13	12	14
Socialiste	11	27	29	32	37	45	40	35
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

*Sources : Annuaire statistique du canton et recueil des lois du canton de Genève*

Mais le naturel de la constitution jacobine revenait au galop. Depuis le début des années 1930 on assistait en effet à de nouvelles manœuvres visant à fédérer les partis politiques en deux blocs antagonistes et à refaire, donc, ce que la proportionnelle avait défait. A gauche, le Parti socialiste prônait l'union de la gauche et espérait un ralliement des radicaux de gauche. A droite, des discussions très sérieuses furent engagées entre le Parti démocratique et l'Union de la Défense Economique (UDE) pour fusionner ou, plutôt, créer un nouveau parti d'Union nationale. On avait prévu que la Suisse pourrait en devenir l'organe de presse et on pensait approcher le radical de droite Paul Lachenal pour diriger ce nouveau parti. Les négociations capotèrent. Finalement, l'Union de la Défense Economique fut absorbée par l'Ordre Politique National (OPN), de tendance fasciste, en juin 1932. Une note stratégique émanant d'un membre du Parti Démocratique datée de 1931 illustre assez bien l'état d'esprit qui régnait à droite :

« Il est hors de doute que l'organisation politique bourgeoise est inexistante en face de l'organisation socialiste. Les vieux partis s'attardent sous leurs étiquettes périmées dans leur méthodes surannées, et la majorité socialiste est imminente ; L'UDE, née dans un sursaut de la conscience civique nationale aurait pu devenir le parti national capable d'opposer son rempart à la poussée socialiste... La formation d'un parti national

genevoise ne pourra être réalisée dans toute l'ampleur indispensable au succès que sous la pression de la nécessité. »<sup>12</sup>.

La mobilisation politique progressait rapidement depuis quelques années. Pour les élections au Grand Conseil, on passait de 58.9% de participation en 1927 à 67.5% en 1930 et à 84.1% en 1933, du jamais vu. La participation aux votations progressait de manière assez spectaculaire elle aussi (voir Tableau 2). La mobilisation s'accompagnait d'efforts considérables des partis pour mobiliser les abstentionnistes. Le parti socialiste avait construit en peu de temps une machine politique, multipliant les sections, quadruplant en l'espace de deux ou trois ans les ventes de son organe le *Travail*, multipliant les campagnes d'affichages. Cette machine était redoutable et redoutée.<sup>13</sup> Les partis politiques se réorganisaient en « machines » destinées à contrôler et mobiliser leurs classes sociales respectives.

Tableau 2		La participation politique lors des votations cantonales à Genève
Année		Taux de participation
1930		49.9
1930		57.0
1931		32.3
1931		22.4
1931		44.8
1931		54.8
1931		63.2
1932		68.6
1933		70.4
1933		61.4
1934		78.4
1935		72.4
1935		66.0
1936		43.3
1937		64.0
1939		41.0
1940		53.6

Source : *Annuaire statistique du canton de Genève*

La reconstitution de la logique binaire des blocs qui rappelait les débuts de la république s'alimentait bien sûr de la crise économique et d'un système de protection sociale très déficient qui contribuait à creuser le fossé entre les classes sociales. Mais le système politique n'était pas en reste. Il ne joua pas son rôle d'absorption des chocs. Au contraire, sa nature exclusive jetait

<sup>12</sup> AGE/AP 283.1.252/1

<sup>13</sup> Voir le manuscrit non publié intitulé « La marche du parti socialiste vers le pouvoir », rédigé par Léon Nicole en 1933 (AEG, fonds Nicole)

de l'huile sur le feu. Le naturel de la constitution de 1847, avons-nous dit, revenait au galop. Sa logique institutionnelle de domination était encore intacte. Si, la loi électorale de Genève ne pouvait plus être qualifiée d'exclusive après l'introduction de la proportionnelle et que les instruments de démocratie directe rendaient ce système plus perméable, d'autres institutions du système politique restaient fermées et exclusives. La droite, depuis la fin du siècle précédent, entrebâillait la porte du Conseil d'Etat à un candidat socialiste. Les socialistes Fritz Thiébaud, puis André Oltramare et Hermann Jaquet notamment avaient été successivement soutenus par les radicaux pour entrer au Conseil d'Etat. Mais on était loin du compte sachant qu'en 1930 le Parti socialiste genevois avait derrière lui 37% de l'électorat. Il voulait plus, beaucoup plus. Le régime conservait ces relents d'exclusivisme et de domination qui avaient caractérisé la constitution fazyste originale. Ce régime d'exclusion était tout aussi implacable dans le domaine de la justice. L'exclusion était thématifiée par le Parti socialiste genevois et contribuait à radicaliser son discours. On y parlait d'un gouvernement de classe, d'une justice de classe. Dans son rapport annuel pour l'année 1930, le comité directeur du parti mentionne par exemple « qu'aux élections judiciaires, les partis de la bourgeoisie ont mis leurs efforts en commun pour empêcher le Parti socialiste d'avoir une représentation quelque peu équitable au Palais de justice. Sur cinquante postes à occuper, le Parti socialiste en revendiquait six, c'est-à-dire beaucoup moins que son droit. Le Parti socialiste forme le 37% du corps électoral, il pourrait donc légitimement mettre en ligne de 18 à 20 candidats. Messieurs les bourgeois, conduits par les grandes études du Parti radical, ont éliminé quatre des six candidats socialistes. (...) Messieurs les bourgeois et leur presse auraient tort de s'étonner dans de telles conditions, du prestige médiocre dont jouit l'administration de la justice au sein de la classe travailleuse à Genève. »

Le Parti socialiste genevois réclamait un partage du pouvoir équitable également au niveau du gouvernement. Il avait défendu le principe de la proportionnelle à l'élection au Conseil d'Etat. Ce principe fut combattu par la droite et échoua de justesse en votation populaire en 1931. A partir de 1930, avec le refus du socialiste Albert Naine, pourtant élu, de rentrer au Conseil d'Etat, la stratégie socialiste devint une stratégie de combat. Le parti mena dès lors un combat politique depuis l'extérieur du système, dans la presse et, assez souvent, dans la rue. Le Parti socialiste genevois contribua *par le bas, informellement*, à réintroduire un régime d'exclusion mutuel dans la politique genevoise. C'était sa stratégie pour conquérir le pouvoir. Ce faisant, il faisait monter les enchères. La nature de l'enjeu électoral devenait à nouveau l'entier, la globalité. On rejouait le « tout pour le tout » qui avaient caractérisé les premières heures de la

république fazysiste. La perspective n'était plus ce minimum de partage du pouvoir introduit à la fin du siècle passé mais le contrôle de la totalité des institutions. C'est cela qu'on a pu parfois confondre avec une stratégie révolutionnaire du Parti socialiste genevois alors qu'elle découlait d'un régime qui en restant exclusif radicalisait les discours et les stratégies d'opposition. A gauche, l'objectif était devenu une majorité électorale pour prendre le contrôle des institutions. On était à nouveau dans une logique de classe contre classe, bloc contre bloc, mais via le processus démocratique. Cela attisait toutes les convoitises ; les passions étaient à leur comble. A droite, Nicole devint de plus en plus l'homme à abattre. Une note stratégique du Parti démocratique de 1931 disait à propos de Nicole et du *Travail* : « taper fort et à coup sûr ». <sup>14</sup>

### *Le consensus national, le Parti socialiste suisse et les mitrailleuses*

L'enchaînement funeste des événements à Genève est également indissociable des luttes intestines du Parti socialiste suisse, de la profonde division de ce dernier sur la stratégie à adopter et du tournant qui s'opère au début des années 1930 menant le parti sur la voie du consensus national. C'est un point sur lequel on n'a pas assez insisté dans l'historiographie du 9 novembre. Il est pourtant capital. Les socialistes zurichois qui avaient conquis la municipalité et détenaient tous les leviers du pouvoir dans la ville de Zurich, se voyaient comme une tête de pont, une avant-garde, préfigurant le rôle gouvernemental futur du Parti socialiste suisse. C'était leur président, Emil Klöti, qui avait été le candidat malheureux du Parti socialiste suisse pour le Conseil fédéral en 1929. A gauche, on avait déjà en ligne de mire le partage du pouvoir avec la bourgeoisie. Le prestige des Zurichois était immense et ils n'hésitaient pas à se comparer à Vienne-la-rouge et à déclarer que leur expérience avait une signification qui résonnait bien au-delà des frontières suisses.

Les communistes zurichois, formation fort réduite, étaient une gêne. Depuis l'irruption de la crise économique à Zurich, ils multipliaient les actions d'agitation. La Municipalité socialiste s'en agaçait. Elle crut la situation plus sérieuse lorsque le parti communiste prit la tête d'un mouvement de grève sauvage des monteurs en chauffage central contre des baisses de salaire. D'autres corporations semblaient prêtes à entrer dans le mouvement de grève. Il y avait des risques d'escalade. La manifestation prévue pour le 15 juin 1932 fut interdite, eut cependant lieu avec à la clef des échauffourées. La police municipale tira. Il y eut un mort et de nombreux blessés. Le chef de la police, le socialiste Wiesendanger, demanda à la hâte des mitrailleuses au

---

<sup>14</sup> AEG/AP 283.1.53

Département militaire fédéral. La police fut équipée de casques d'acier et de fusils empruntés à la caserne.<sup>15</sup> La répression du parti communiste sévit. Censure, interdiction, arrestations.

Une séance du comité directeur du Parti socialiste suisse fut convoquée à Zurich pour le 18 juin 1932 sur l'affaire des mitrailleuses. En préambule de la séance, Robert Grimm annonça la couleur : la décision des camarades zurichois de prononcer une interdiction de manifester et de s'équiper de mitrailleuses, ça allait « trop loin ». Il s'inquiétait des effets pervers de cette affaire : « Nous devons faire attention à ce que les mesures que nous croyons prendre par nécessité aujourd'hui ne se retournent pas plus tard contre nous ».<sup>16</sup> Ou encore : « (...) est-ce que les moyens qui sont utilisés contre les communistes maintenant ne seront pas demain utilisés contre nous de la même manière ? » Mais les socialistes zurichois tenaient bien leur affaire. Le président du Parti socialiste suisse, le Bernois Reinhard, les soutenait : « Nous devons avoir le courage », disait-il, « à un moment donné d'être durs. Les communistes ne peuvent faire valoir aucun droit de réclamation. »<sup>17</sup> Les Bâlois, eux aussi, étaient derrière les Zurichois. Ces derniers, dira Klöti dans une autre séance du comité directeur tenue le 14 juillet 1932, auraient bien voulu tenir secrète l'histoire des mitrailleuses. C'était un peu ingénu et sous-estimer l'enjeu. René Payot, éditorialiste du *Journal de Genève*, éventa l'affaire dans les pages de son journal. Il disait tenir l'information d'une source sûre du Département militaire fédéral (*Journal de Genève*, 24 juin 1932).

Quelques mois plus tôt, à Genève, les socialistes avaient crié au scandale lorsque des mitrailleuses avaient été montées par les militaires sur quatre camions du Département des travaux publics genevois. Le Conseiller d'Etat Frédéric Martin avait cru devoir assurer devant le Grand Conseil qu'en aucun cas ces mitrailleuses ne seraient sorties de la caserne. L'affaire zurichoise changeait la donne. Le Parti socialiste genevois, déjà fragilisé par les multiples controverses avec la direction nationale du Parti, devenait cette fois franchement vulnérable. Nicole était furieux. La section de la ville du Parti socialiste genevois demanda des explications à la direction du Parti socialiste à Berne et exigea l'exclusion du camarade Wiesendanger.<sup>18</sup> Mais les Zurichois ne démordaient pas. Lors de la séance du comité directeur du Parti socialiste du 18 juin, ils invoquèrent tour à tour leur rôle de leader européen, la nécessité de rester

---

<sup>15</sup> Le 16 juin 1932, la Municipalité (le Stadtrat) passe commande en effet de 350 carabines avec baïonnettes et de 330 casques en acier.

<sup>16</sup> Séance du Comité directeur du 18.6.1932

<sup>17</sup> Séance du Comité directeur du 18.6.1932

<sup>18</sup> Lettre datée du 22 juin 1932, Sozialarchiv, Zurich, Ar 1.220.33

« maître » de la situation, leurs responsabilités gouvernementales, le risque d'une intervention de la police cantonale (bourgeoise), le risque d'une intervention fédérale (« [le général] Wille aurait tout de suite été là ! »), et le fait que les désordres servaient d'argument électoral à la droite.<sup>19</sup>

Cette affaire devait donner lieu à une nouvelle controverse très vive entre le *Travail* et l'organe socialiste de Zurich, le *Volksrecht*. Celle-ci, comme bien d'autres, fut menée sur la place publique. Cette année 1932, il y eut d'autres pommes de discorde qui annonçaient la future exclusion du Parti socialiste genevois de 1939. Pour Pierre Jeanneret, on était passé entre 1930 et 1932 très près d'une telle décision. « Le fruit » dit-il « n'était pas encore mûr » (Jeanneret 1986 :95). L'un des adversaires les plus féroces de Nicole fut le secrétaire romand de la direction nationale du Parti socialiste, Paul Graber. Ses attaques dans l'organe neuchâtelois la *Sentinelle* étaient virulentes. La férocité était telle que Nicole s'en émut et en appela au comité directeur du Parti socialiste pour les faire cesser. Il écrivit en 1932 « nos adversaires bourgeois ne pourraient pas nous diffamer avec plus de virulence ».<sup>20</sup>

Effectivement, à Genève ces luttes intestines faisaient les choux gras de la presse bourgeoise. Elles furent largement commentées, amplifiées, instrumentalisées dans le but évident de saper la légitimité de Nicole. Le Parti socialiste genevois n'est pas « sincère », disait-on, lorsqu'il parle de démocratie. Commentant une autre séance houleuse du comité directeur du Parti socialiste suisse tenue le 9 octobre 1932 à Berne, le *Genevois* (l'organe radical) du 15 octobre 1932, pour ne citer qu'un seul exemple, titrait en première page : « Les socialistes suisses ont condamné Nicole ». Le *Genevois* parla de « magistrale volé de bois vert à un traître socialiste ... appliquée, entre autres, par le président du Parti socialiste suisse, le conseiller national bernois Ernst Reinhard, par le conseiller national Robert Grimm, bien connu pour ses idées avancées, par les conseillers nationaux Paul Graber, secrétaire romand du PSS, Ernst Nobs, rédacteur du « *Volksrecht* » de Zurich... ».

La stigmatisation de Nicole qualifiée de « bolchévique camouflé » par les socialistes zurichois ou la *Sentinelle*, la militarisation inattendue du maintien de l'ordre entreprise par l'influente Municipalité socialiste de Zurich, les controverses à répétition, tout cela changeait assez profondément la donne à Genève, fragilisait moralement et politiquement le Parti socialiste

---

<sup>19</sup> Voir les interventions de Klöti, Nobs, Walter dans la séance du

<sup>20</sup> Lettre du PSG à la direction du PSS, 30.11.1932.

genevois et allait finalement se « retourner » contre lui, pour reprendre l'expression de Grimm. La posture de Wiesendanger fut instrumentalisée par la droite également après la fusillade du 9 novembre pour souligner l'existence d'un consensus national entre une gauche « intelligente » et la droite sur la nécessité de réprimer les désordres communistes. Le scénario zurichois légitimait le sort que l'on avait fait subir au Bolchévique genevois. Même la *NZZ*, depuis Zurich, observa le parallèle et la convergence entre les discours de la gauche zurichoise et de la droite genevoise. Les événements zurichois, à n'en pas douter, pesèrent de tout leur poids dans la décision de Frédéric Martin, le président du Conseil d'Etat, de donner l'ordre à la troupe d'intervenir. Les mitrailleuses étaient devenues légitimes !

### *Conclusion*

Sachant qu'une aile – que la droite appelait les « socialistes intelligents » - attendait son heure au sein du Parti socialiste genevois<sup>21</sup>, que, selon les termes même de Nicole, Grimm et Reinhard préparaient son « lâchage » (Nicole 1942), que les menaces d'exclusion et les ultimatum du Parti socialiste genevois à l'égard de Nicole reprirent de plus belle en 1933<sup>22</sup>, et sachant enfin avec quelle vigueur la droite crut pouvoir mettre à profit le 9 novembre pour en finir avec Nicole avec un appui indéfectible du Conseil fédéral et de la justice fédérale (Tackenberg et Wisler 1998/2007, Wisler et Tackenberg 2003), on s'étonnera toujours de la prouesse réalisée par celui qui parvint à sortir des geôles de St. Antoine en triomphateur et à s'asseoir sur le siège du président du Conseil d'Etat par la voie des urnes en 1933. C'est que cette fois, c'était la droite qui était allée trop loin. Le scénario zurichois trouva là, dans ces élections, son terme et l'exception genevoise ses racines historiques.

---

<sup>21</sup> Cf. Grounauer (1975). Selon Grounauer, les événements du 9 novembre ont intensifié la lutte interne au sein du Parti socialiste genevois et l'aile modérée du parti en profita pour se faire plus vocale. « Ces dissensions », dit-elle, « demeurèrent internes pendant très longtemps, c'est pourquoi il est difficile d'en rendre compte » (Grounauer, 1975 :45). Elles apparurent au grand jour avec la publication d'une *Lettre de mise au point* portant sur le 9 novembre et signée par les deux représentants de l'aile modérée du PSG, Charles Rosselet et André Oltramare. Selon Grounauer, « Rosselet qui, plus que jamais, se trouvait en parfait accord avec les instances officielles du socialisme suisse, chercha à constituer un nouveau parti soutenu par le PSS, mais cette tentative échoua. » (Grounauer 1975 :45-46).

<sup>22</sup> Cf. l'échange entre le secrétariat du PSS et le PSG à propos de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1933. Le Secrétariat, dans une lettre datant d'avril 1933, lance un ultimatum a PSG après avoir déclaré, en introduction, que « entre le Parti socialiste suisse et les socialistes genevois des différences croissantes d'opinion ont vu le jour » et poursuivit que « tant que le PSG n'a pas abandonné ses appels à un front ouvrier unitaire (...) les relations entre le parti socialiste genevois et le Parti socialiste suisse sont rompues » (Sozialarchiv Zurich, Ar 1.220.33)



## Bibliographie

- Considérant, Victor, *De la sincérité du gouvernement représentatif ou Exposition de l'élection véridique : lettre adressée à Messieurs les membres du Grand Conseil constituant de l'Etat de Genève*, 1846.
- Département militaire fédéral, *Emploi de la troupe lors des événements du 9 novembre 1932 à Genève, Exposé du Département militaire fédéral, sur la base de l'enquête judiciaire*, 20 janvier 1933
- Dongen van, Luc, „Léon Nicole (1887-1965): Histoire et Mémoire“, *Cahiers d'Histoire du Mouvement Ouvrier*, Vol 11-12 (1996), pp. 35-72
- Grounauer, Marie-Madelaine, *La Genève rouge de Léon Nicole 1933-36*, Genève, Editions adversaires, 1975.
- Jeanneret, Pierre, *Léon Nicole et la scission de 1939*, Fonds national de la recherche scientifique, 1986/87.8
- Naville, Ernest, *Les élections à Genève*, Mémoire présenté au Conseil fédéral et au peuple suisse, Bridel, Lausanne, 1864 (12.9.1864)
- Nicole, Léon, « Lettre ouverte à mes amis socialistes suisses », Genève, 1942.
- Spielmann, Alex, *L'aventure socialiste genevoise. 1930-1936. De l'opposition à l'émeute - de l'émeute au pouvoir - du pouvoir à l'opposition*. Lausanne, Payot, 1981.
- Tackenberg, Marco und Dominique Wisler, “Die Massaker von 1932 : Protest, Diskurs und Oeffentlichkeit” , *Revue suisse de science politique* (1998) 4 (2): 51-79
- Tackenberg, Marco und Dominique Wisler. *Hutlose Bürschchen und Halbreife Mädél. Protest und Polizei in der Schweiz*, Haupt Verlag, Bern, 2007
- Tocqueville, Alexis de, *De la démocratie en Amérique I*, Gallimard, Paris 1961 (1<sup>ère</sup> édition 1830)
- Wisler, Dominique et Marco Tackenberg, *Des pavés, des matraques et des caméras*, L'Harmattan, Paris, 2003.